

La Commune, incarnation de la démocratie

En 2007, les élections présidentielles et législatives. En 2008, les municipales et les cantonales. Dans la campagne électorale déjà lancée, le mot «démocratie» est galvaudé à droite, voire à gauche. Rappelons donc que la Commune a créé une démocratie véritable, au sens étymologique du terme, «le pouvoir du peuple». Bref, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

Après l'insurrection du 18 mars, le Comité central de la Garde nationale, appelant aux élections, précise sa conception de la démocratie : «Quand nous pourrons avoir les yeux partout où se traitent nos affaires, partout où se préparent nos destinées, alors, mais alors seulement, on ne pourra plus étrangler la liberté.» «Les membres de l'assemblée municipale sans cesse surveillés, contrôlés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables.» Les élus sont ainsi corsetés par un «mandat impératif», et révocables.

Cette démocratie vraiment «participative» repose sur une constante pression des mas-

ses sur les élus. Comme les y incite le club «Nicolas des Champs» : «Le club communal a pour but d'affirmer la souveraineté du peuple qui ne doit jamais abandonner son droit de surveillance sur les actes de ses mandataires. Peuple, gouverne-toi toi-même par tes réunions publiques, par ta presse ; pèse sur ceux qui te représentent ; ils n'iront jamais trop loin dans la voie révolutionnaire.»

Ainsi le premier mouvement féminin de masse, «l'Union des femmes», arrache à des élus, dont certains sont gangrenés par le sexisme proudhonisme, d'importantes conquêtes vers l'émancipation des femmes. Toute l'œuvre, notamment sociale, de la Commune a pour source cette démocratie directe, citoyenne.

Certes, à temps nouveaux, solutions nouvelles. Mais la Commune demeure d'une extraordinaire modernité et d'une prodigieuse fécondité. Multiplions nos efforts pour qu'elle puisse inspirer nos divers combats d'aujourd'hui et de demain.

Claude Willard



La Fédérée de l'impasse du Tertre.
Adolphe Willette (1857-1926).

Peintre mais surtout dessinateur réputé. Représentant de l'esprit montmartrois par ses gravures alliant tendresse et sensualité. Ses scènes galantes où Pierrot lutine Colombine ont illustré «Le journal du Chat noir», «Le Courrier Français», «Le Rire», etc. Cependant, il n'a pas négligé la satire, parfois féroce, dans sa grande toile «Parce Domine» du musée de Montmartre et dans ses œuvres très engagées telles que «La Sainte Démocratie» symbolisée par une jolie Marianne de 1793 fort dénudée qui fit scandale et «Vive la Commune», un bel hommage à Eugène Pottier.

Anticlérical et socialiste dans sa jeunesse, «il sombra dans la bigoterie en vieillissant, troublant son eau bénite d'une forte teinture d'antisémitisme.» (J.-P. Crespelle).



L'œuvre sociale de la Commune



Notons d'abord qu'on lit parfois que l'œuvre sociale de la Commune fut limitée, du fait de sa courte durée ou de l'importance accordée fort naturellement à la lutte pour sa vie. Parfois aussi certains glissent que la Commune, portée rapidement au pouvoir - quelques jours seulement séparent le 18 mars des élections du 26 mars - le Conseil élu n'a pas vraiment de programme, ni de buts clairs quant à la politique sociale à mettre en œuvre.

Ces arguments, qui comportent une part de vérité, ne doivent pas nous conduire à réduire la Commune à une révolution politique. La Commune fut aussi une révolution sociale.

Je partirai de la déclaration de la Commune, le 19 avril, au Peuple français. Elle propose une définition tout de même très significative de la révolution communale, que je cite sans rien tronquer car chaque mot compte : «La Commune c'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des privilèges auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.»

Il y aurait beaucoup à dire sur cette grande phrase ; certains mots, par exemple, ont quelque peu changé de sens mais le texte reste clair. La Commune, d'un même mouvement, c'est la démocratie politique et la démocratie sociale. Le politique et le social sont fondamentalement liés. En ce sens la Commune est porteuse d'une vision qui nous concerne toutes et tous encore, dans des conditions bien sûr nouvelles. On ne peut dans la révolution séparer les questions socio-économiques de la transformation politique. La toujours complexe et difficile recomposition d'un lien entre mouvement social et action politique est au cœur de la Commune.

En ce sens la politique sociale de la Commune, de son Conseil, est aussi fondamentalement la traduction de la formidable intervention populaire au quotidien qui marque la révolution. Chacun de nous sait combien la Commune connaît un formidable dynamisme tant des groupes, clubs, Chambres ouvrières et syndicales,

que des pratiques, réunions, pétitions, presse.

Il ne faudrait pas non plus négliger les héritages multiples qui parcouraient la Commune. D'une manière ou d'une autre le passé est présent chez les Communards. Héritage ancien de la Révolution française, qui avait déjà séquestré les biens des émigrés, ou de 1848 et de sa commission du Travail, héritage plus récent du développement important dans les années 1860 des Chambres syndicales, des sections de l'Internationale, qui ont multiplié les études, les revendications et les luttes ouvrières à la fin du Second Empire. Sans compter le travail, pendant le siège, du Comité des vingt arrondissements. La Commune ne part pas de rien. Sans doute cette multiplicité des héritages conduit-elle aussi à une diversité des points de vue. On sait bien qu'il fut souvent difficile aux néo-jacobins, blanquistes, proudhoniens et marxistes (rares) de s'entendre, en particulier sur l'œuvre sociale à accomplir. Le 29 mars, la Commune organise au sein de son Conseil dix commissions. La Commission du Travail, de l'Industrie et des Échanges est celle qui nous concerne en premier lieu. On y trouve Benoît Malon, Léo Frankel, Theisz, Dupont, Avrial... Jean Longuet y viendra plus tard...Le 20 avril, dans le cadre d'une réorganisation de l'organisation de la Commune, Léo Frankel devint le délégué de la Commission au Comité exécutif, signifiant par-là sa responsabilité première. Mais il n'y a sous la Commune, il convient de le rappeler, ni président, ni ministre ! Toujours des collectifs ! On oublie souvent que la Commission prit soin de définir très précisément son action et ses orientations dès sa constitution. Il s'agissait d'un travail à long terme. Des enquêtes et des études préalables devaient être conduites pour aboutir à des mesures fiables ; démarche attendue en un temps où la science constitue une foi profonde pour ces militants. Surtout la Commission décide que la mise au point de tous les décrets devrait se faire avec le concours actif des intérêts ouvriers regroupés dans des organisations qui seraient « leur réelle expression ». Les syndicats représentatifs et regroupés devaient donc débattre préalablement de



L'œuvre sociale de la Commune (suite)



toute décision qui les concernait. Sans doute le temps manqua pour mettre en œuvre tous ces principes dont l'actualité est évidente.

Léo Frankel était proche de Marx et militant actif de l'Internationale. Pour lui la tâche est claire : « Nous ne devons pas oublier que la Révolution du 18 mars a été faite par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, je ne vois pas la raison d'être de la Commune. » La Commission prit d'abord une série de mesures très concrètes dans l'intérêt du peuple de Paris, mais dont la portée est sans doute plus grande qu'il n'y paraît. Je passerai assez rapidement sur le report des échéances du commerce, mesure sans doute indispensable à l'activité parisienne pour insister sur trois décrets clés : • la remise générale aux locataires des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871, mesure qui n'était pas inédite, mais au moins vitale pour le peuple de Paris dont 90 % des habitants étaient locataires ; • la réquisition des logements vacants au profit des Parisiens victimes

des bombardements versaillais ; • le dégrèvement gratuit des objets d'une valeur inférieure à 20 francs, gagés au Mont-de-Piété, mesure là encore non inédite mais vitale pour nombre de Parisiens quand on sait qu'il y avait en 1871 un million huit cent mille objets gagés !

Trois mesures, certes de circonstances et limitées, mais qui dépassent la seule philanthropie sociale. Par là, la Commune inscrivait aussi son action dans la sphère des échanges, de la consommation, du crédit et du marché. Le marché ne dictait pas tout, il pouvait

et devait être contrôlé, voire remis en cause. Dans la sphère du travail, la Commune prit et tenta d'appliquer des mesures très importantes. Pour bien concevoir leur portée, il faut se rappeler qu'alors il n'existe aucun droit du travail, aucune protection des travailleurs, qui sont exploités sans limite, par un patronat qui s'enrichit sans scrupule, dans le cadre de l'accélération de la révolution industrielle sous le Second Empire. Cependant il convient aussi de se souvenir que le mouvement de concentration économique est loin d'être

achevé. Particulièrement à Paris, le travail en petits ateliers de quelques ouvrières ou ouvriers est la norme dominante même si les usines font leur apparition.

• Le premier décret du 5 avril peut paraître bien minime. En effet on sait que les ouvriers devaient alors posséder un livret qu'ils étaient contraints de présenter à chaque nouvelle embauche, livret contrôlé notamment par la police dans les offices de placement. Sans supprimer le livret, la Commune crée des bureaux municipaux de placement où étaient affichés les offres et les demandes.

Mais plusieurs décrets remettent en cause pour la première fois en France l'omnipotence du libéralisme économique, la sacro-sainte - aux yeux du patronat - liberté du travail ; • Le décret du 20 avril est un des plus connus et des plus symboliques, qui interdit le travail de nuit dans les boulangeries. On sait qu'il souleva l'enthousiasme des ouvriers boulangers qui manifestèrent leur soutien au décret et le mécontentement de nombre de patrons boulangers qui tentèrent d'empêcher son application ; • Le décret du 27 avril interdit les amendes et les retenues opérées par prélève-

**LA COMMISSION PRIT
D'ABORD UNE SÉRIE
DE MESURES TRÈS
CONCRÈTES DANS
L'INTÉRÊT DU PEUPLE
DE PARIS, MAIS DONT
LA PORTÉE EST SANS
DOUTE PLUS GRANDE
QU'IL N'Y PARAÎT.**



4

ments sur les salaires. Ces prélèvements étaient une des principales armes dans les mains des patrons pour affaiblir la résistance ouvrière et constituaient une atteinte permanente à la dignité ouvrière. On sait que la Commune s'attacha à l'appliquer, le notifiant en particulier aux rétives et autoritaires compagnies de chemins de fer ; • Une partie du décret du 13 mai concernant les marchés de la Commune met aussi un frein au tout-libéral dans la sphère du travail. Ainsi les cahiers des charges des entreprises devaient indiquer «le prix minimum du travail à la journée ou à la façon à accorder aux ouvriers et ouvrières chargés de ce travail». Mais la Commune, ce n'est pas seulement des premières mesures qui anticipent sur la future création d'un droit du travail, c'est aussi un projet manifesté au travers de deux décrets de s'attaquer à terme aux structures profondes de l'économie. Constatant que nombre d'ateliers avaient été abandonnés par leurs patrons, partis en province pendant le siège ou à Versailles depuis l'insurrection, ce qui entraînait l'arrêt ou la perturbation de nombre de productions ou services

essentiels et un chômage considérable, la Commune décide de confier, le 16 avril, aux Chambres syndicales le soin d'établir les moyens d'une remise en exploitation des ateliers par la création de sociétés ouvrières, d'associations ouvrières. Il ne s'agissait nullement d'un seul décret de circonstances, d'un séquestre temporaire puisqu'il était prévu en cas de retour des patrons qu'un jury arbitral fixerait les conditions financières d'une cession définitive des ateliers à l'association ouvrière. Evidemment les Communards n'eurent guère le temps de mettre le décret en application. Le recen-

sement des ateliers abandonnés fut cependant sérieusement commencé. Des réunions des syndicats et associations eurent lieu pour mettre au point le dispositif de création. Une association ouvrière, dans le cadre du décret, vit même le jour, celle des «Fondeurs en fer de la rue Saint-Maur». L'atelier d'armes du Louvre fut aussi placé sous le principe coopératif le 21 mai, alors même que l'ombre sanglante des Versaillais s'approchait de Paris. Cette visée d'un développement des associations ouvrières se retrouve aussi dans le décret du 13 mai concernant les

marchés de la Commune, que j'ai déjà évoqué. Outre son intrusion dans les niveaux de salaires, le décret favorisait les associations ouvrières en leur donnant «la préférence» pour l'adjudication des travaux de la Ville. On lit parfois que ces décrets, qui visent à généraliser l'association ouvrière, ne seraient pas révolutionnaires parce que non expropriateurs et en ce sens qu'ils respecteraient la propriété des moyens de production. Il y eut d'ailleurs quelques protestations comme celle, pendant quelques jours, du syndicat des mécaniciens

qui réclamait que l'on mît fin radicalement à l'exploitation. Certes, mais la Commune, par ces mesures, ouvre bien un chemin, résolument moderne, vers une transformation profonde de la propriété, de la structure de la production et des échanges. Cette propriété collective associative, qui traduisait bien sûr des aspects de la situation du travail dans le Paris de 1871, a pu paraître dépassée un temps avec le développement de la concentration du capital, mais elle reste au cœur de nos débats contemporains, de nos nouvelles utopies. Ce bilan déjà conséquent de l'action et de l'œuvre

**LA COMMUNE CONFIE,
LE 16 AVRIL, AUX
CHAMBRES SYNDICALES,
LE SOIN D'ÉTABLIR
LES MOYENS D'UNE REMISE
EN EXPLOITATION
DES ATELIERS
PAR LA CRÉATION
DE SOCIÉTÉS OUVRIÈRES.**



L'œuvre sociale de la Commune (suite)

sociale de la Commune ne serait pas complet si on ne mentionnait pas le travail considérable conduit par «L'Union des femmes» d'Elisabeth Dmitrieff et Nathalie Lemel : «Le travail de la femme, proclame l'Union le 11 avril, était le plus exploité, sa réorganisation immédiate est donc de toute urgence.»

Il est frappant de voir que «L'Union des femmes» fut le principal partenaire de la Commission du Travail. C'est «L'Union des femmes» qui fut un des principaux moteurs de la réflexion et de l'action de la Commune dans le domaine. Ainsi «L'Union» élaborait un projet d'association ouvrière pour les femmes plus avancé et organisé. Des ateliers furent créés. Ce n'est pas sans émotion que nous regardons ces estampes qui nous montrent des femmes coudre les sacs de sable pour les barricades, en pleine Semaine sanglante, dans un atelier communaliste.

On ne peut pas aussi ignorer que des mesures prises par d'autres commissions s'inscrivent dans la politique sociale de la Commune. Il en va ainsi de toute l'action de la Commune pour l'école laïque et gratuite, de l'instauration des taxes de pain et de viande par la Commission des subsistances, de la réforme des bureaux de bienfaisance, de l'attribution de pensions aux veuves (légitimes ou non) et orphelins de guerre.

Cette action, finalement considérable et novatrice, de la Commune ne fut certes pas l'œuvre d'un seul homme. Nous l'avons dit. Ni César, ni tribun ! Mais il ne

nous est pas indifférent de souligner que celui qui en eut la responsabilité, Léo Frankel, fut un élu de la Butte-aux-Cailles, du XIII^e arrondissement où nous célébrons la Révolution de 1871, sur une place où Paris reconnaît enfin le rôle historique de la Commune.

Ainsi, pour revenir à mon propos initial, le social et le politique, le travailleur et le citoyen vont de pair. C'est quand ils vont ensemble que s'ouvrent les avancées sociales. Nous commémorons en 2006 la création du ministère du Travail en 1906 et surtout 1936, le Front populaire. A bien y regarder, on y retrouverait les mêmes éléments.

En 1896, à la mort de Léo Frankel, Jean Allemane écrivait : «Ce qu'il fallait dire, ce qu'il est important que sachent nos fils, c'est que le mouvement de 1871 doit à Léo Frankel et ses obscurs

collaborateurs de surgir dans l'Histoire ... comme la Révolution sociale.»

**LÉO FRANKEL ÉTAIT
PROCHE DE MARX
ET MILITANT ACTIF
DE L'INTERNATIONALE.
POUR LUI LA TÂCHE
EST CLAIRE : «NOUS NE
DEVONS PAS OUBLIER
QUE LA RÉVOLUTION
DU 18 MARS A ÉTÉ FAITE
PAR LA CLASSE OUVRIÈRE.
SI NOUS NE FAISONS
RIEN POUR CETTE CLASSE,
JE NE VOIS PAS LA RAISON
D'ÊTRE DE LA COMMUNE.»**



Jean-Louis Robert

De la Commune à la «votation citoyenne»...



... Léo Frankel, ouvrier immigré hongrois et élu de la Commune

Du 16 au 22 octobre 2006, notre Association a participé, avec cinquante organisations, à une «votation citoyenne» pour demander le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour tous les étrangers résidant en France. Nous avons ainsi mis nos pas dans ceux des Communards de 1871.

En effet, si la Commune ne délibéra pas sur le droit de vote des étrangers, n'ayant pas organisé d'élections au cours de sa courte existence, elle eut en revanche à valider l'élection de Léo Frankel, ouvrier bijoutier de nationalité hongroise.

Le Comité central de la Garde nationale, installé à l'Hôtel-de-Ville de Paris le soir du 18 mars 1871, décidait de convoquer les électeurs pour élire le «Conseil communal de Paris» qui devait devenir, par contraction, le «Conseil de la Commune», puis simplement «La Commune».

Le scrutin se déroulait le 26 mars à partir des listes électorales établies par l'Empire pour son dernier plébiscite en 1870, lesquelles avaient servi pour les élections législatives de février 1871. Sur ces listes, ne figuraient ni les femmes ni les Parisiens de citoyenneté étrangère. Par conséquent, seuls les hommes de nationalité française ont pu participer au scrutin.

En revanche, au moins un étranger, Léo Frankel était

candidat dans le XIII^e arrondissement et élu par quatre mille quatre-vingts citoyens. Devant cette situation inédite, la Commission de vérification du scrutin de la Commune fut amenée à répondre à la question suivante : «Les étrangers peuvent-ils être admis à la Commune ?». Elle y répondit en ces termes : «Considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle ; considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent... La Commission est d'avis que les étrangers peuvent être admis et vous propose l'admission du citoyen Frankel.»

Ainsi, dans ce domaine, comme dans de nombreux autres, la Commune montrait l'exemple en considérant que les étrangers étaient des citoyens à part entière, mettant ainsi en avant son caractère démocratique et novateur. Elle ira plus loin encore en nommant Léo Frankel délégué à la Commission du Travail, dans les faits le premier ministre du Travail d'un gouvernement démocratique avec une importante participation ouvrière.

Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales, objet de la «votation citoyenne» du mois d'octobre 2006, montre bien l'actualité et la modernité des idéaux démocratiques de la Commune.

Yves Lenoir



L'organisation du travail, Louis Blanc



Louis Blanc¹ (1811-1882), historien et homme politique, publie, en 1841, une «brochure» de 245 pages sur «L'organisation du travail». Cette brochure aura dix éditions de 1841 à 1848 et connut un grand succès dans la classe ouvrière. D'après Louis Blanc, la concurrence est pour le peuple un système d'extermination, pour la bourgeoisie une cause d'appauvrissement et de ruine. Une réforme sociale, de type associatif, est un moyen de salut. En 1848, il préside la Commission des travailleurs, dite Commission du Luxembourg, et engage le gouvernement à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Sa formule est : «A chacun selon ses besoins, à chacun selon ses facultés.» En 1871, il réprovoque la Commune mais soutient l'amnistie. Cette étude analyse les éléments significatifs de la brochure, sur les plans politique, social et économique ; elle ne traite pas de l'organisation scientifique du travail apparue à l'aube du XX^e siècle.

La concurrence

Elle crée une lutte entre capitalistes pour s'arracher le marché et croit établir un équilibre entre production et consommation, ce qui est faux. La concurrence revêt deux aspects : celle des branches pour la conquête du marché ; celle des capitaux transférés vers les branches à fort profit. L'obligation de travailler où l'on est né prive les ouvriers d'aller où l'on manque de bras. Ne pouvant répartir le travail, la concurrence mène à la baisse des salaires et au chômage. Le morcellement industriel conduit des individus à la prétention au même produit, d'où concurrence et crises.

La concurrence draine les enfants vers les manufactures, l'école les instruit, la fabrique les paye, l'industrie s'oppose à l'éducation. Répandre l'instruction dans le peuple est dangereux. Sans réorganiser le travail, on ne peut arrêter ce dépérissement. Sans une réforme sociale, pas de remède. «Le bon marché», c'est la mort de celui qui ne peut acheter une machine que les riches se procurent ; c'est l'anéantissement de la bourgeoisie au profit de l'oligarchie. Le producteur, sans connaissance du marché, compte sur le hasard pour

écouler ses produits, disparaît, ou récupère ses pertes sur le salaire de l'ouvrier. La concurrence engendre la distorsion entre production et consommation ; elle se contredit avec la science économique.

Le profit, agissant sur le niveau des salaires, limite la consommation nationale à des consommateurs solvables ; il faut alors commercer avec le monde. Amener une nation à mettre en œuvre les éléments de travail que d'autres possèdent, piller ses ressources, c'est l'appauvrir et la rendre incapable de consommer. L'appauvrissement des peuples, c'est l'aboutissement de la concurrence qui peut embraser le monde.

La nécessité d'une double réforme

Réforme politique et réforme sociale doivent marcher de front. Le pouvoir dépend de la société et peut la métamorphoser. L'association et l'organisation du travail doivent être basées sur la justice sociale. Pour bâtir une société, il faut s'emparer du pouvoir. L'émancipation du prolétariat est liée aux réformes, elle nécessite l'intervention de l'Etat pour posséder les instruments de travail : au gouvernement de les fournir. Sans réforme politique, pas de réforme sociale possible.

La réforme sociale doit être pratique. Ne sont pas des réformateurs pratiques : Robert Owen lorsqu'il base la répartition des fruits du travail sur les besoins ; Saint-Simon lorsqu'il demande l'abolition de la famille et la destruction du principe d'hérédité ; Charles Fourier lorsqu'il met la distribution de tous les travaux à la merci du caprice individuel, et qu'il fait entrer dans son organisation sociale tout, exceptée l'idée de pouvoir. Dans l'ordre social actuel, tout est faux : le travail n'est pas à l'honneur, les professions utiles y sont dédaignées, il est rempli d'iniquités. Pour subsister, une révolution doit s'accomplir dans la fraternité et la démocratie.

Comment organiser le travail ?

L'État remplace la concurrence par l'association qui crée la solidarité. Les ateliers de même industrie sont regroupés dans un intérêt commun. Les règles laissent à l'individu sa fécondité et assurent l'émulation,



source de progrès. Les membres de «l'atelier social» sont stimulés par les succès de l'association. L'intérêt personnel est conservé et est inséparable de l'intérêt général, il perd ce qu'il a d'antisocial. Les successions collatérales sont abolies, et les valeurs qu'elles représentent sont déclarées propriétés communales.

«L'atelier social» supplante l'atelier individuel, parce qu'il bénéficie des économies résultant de l'association et d'une organisation où les travailleurs sont intéressés à produire vite et bien. Le gouvernement fixe le prix des produits de ses ateliers. Toute découverte scientifique amène : dans «l'atelier social» un surcroît de bénéfice ; le développement intellectuel et la culture du travailleur sont favorisés par une augmentation du temps de repos. L'atelier ne fera plus fermer l'école ! «L'atelier social» possède un capital, collectif, fourni par l'État. Les travailleurs se suffisent à eux-mêmes, mais le concours des capitalistes peut lui être utile. Où règne la concurrence, tout progrès est une calamité, il supprime des ouvriers qui ne peuvent plus vivre.

Avec l'association, il n'y a plus de brevets d'invention, plus d'exploitation intensive. L'inventeur est récompensé par l'État, et sa découverte mise au service de tous. Ce qui est aujourd'hui un moyen d'extermination devient instrument du progrès universel.

Le rôle de l'État

L'économie libérale gouverne le monde. Pour Louis Blanc, l'État intervient dans les relations hiérarchiques, le lien entre liberté du travail et intérêt social, l'adéqua-

tion entre production et besoins. Le gouvernement est le régulateur de la production et amène l'industrie particulière à composer. Pour financer la création «d'ateliers sociaux», le gouvernement lève un emprunt considérable, d'où un nombre d'ateliers originaires circonscrits. Le gouvernement rédige les statuts, votés par la représentation nationale, ils font loi.

L'importance donnée à l'État par Louis Blanc lui attire l'hostilité de Proudhon, défenseur du fédéralisme et représentant du socialisme démocratique opposé au socialisme gouvernemental.

La Commune, c'est le principe d'association ; l'État, c'est le principe de nationalité. L'État, c'est tout l'édifice, mais la Commune, c'est la base de l'édifice. Louis Blanc, en défendant les libertés municipales, dans un État centralisé, rejoint les doctrines des conciliateurs².

Entre Saint-Simon et Louis Blanc, il n'y a rien de commun : ni le but final, ni les moyens. Selon Saint-Simon, l'intervention de l'État est permanente et impose l'obligation de réglementer tous les détails ; la hiérarchie s'établit par l'élection «d'en haut». Selon Louis Blanc, l'État assure la mise en place du princi-

pe d'association et veille à son application ; la hiérarchie s'établit par l'élection «d'en bas».

Pour mémoire, Charles Fourier propose l'association des individus en communautés harmonieuses (phalanstères) dans une organisation basée sur la propriété collective des moyens de production. Dans ce système, l'essor culturel, la fraternité, l'égalité entre les hommes et les femmes sont possibles grâce à un travail libéré du capitalisme aliénant.

**«L'ATELIER SOCIAL»
SUPPLANTE L'ATELIER
INDIVIDUEL, PARCE
QU'IL BÉNÉFICIE DES
ÉCONOMIES RÉSULTANT
DE L'ASSOCIATION ET
D'UNE ORGANISATION
OÙ LES TRAVAILLEURS
SONT INTÉRESSÉS À
PRODUIRE VITE ET BIEN.**



L'organisation du travail par Louis Blanc (suite)

Le fonctionnement économique

L'État fournit aux ouvriers les instruments de travail. Une portion des bénéfices est consacrée à l'agrandissement de l'atelier social. Le capital et le travail contribuent à la création de richesses: doit-on conclure que le capitaliste et le travailleur sont deux agents également méritoires ? Pourquoi rétribuer l'homme riche plus ou autant que l'homme actif ? Accorder au capitaliste une part de bénéfices égale à celle du travailleur, ce serait le comble de l'injustice. Un individu trouve dans la succession paternelle un capital important, il est riche, parce qu'il s'est «donné la peine de naître», l'industrie fait fructifier ce capital. L'héritier vit dans l'égoïsme, lui accorder une part égale à celle de l'homme laborieux, par qui cette richesse s'est accrue, est un outrage à la raison. La différence des salaires est graduée sur la hiérarchie des fonctions. Le salaire doit suffire à l'existence du travailleur.

Tous les ans, on calcule le bénéfice net, dont il est fait trois parts : l'une est distribuée aux membres de l'association ; l'autre est destinée à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes, à l'allègement des crises qui pèsent sur d'autres industries «socialement organisées» ; la troisième pour développer l'association. Le système se développant, le capital collectif s'accroît, les occasions de placement individuel diminuent, le capital est frappé au cœur. La société vivant sur un capital collectif, l'abolition de l'hérédité devient nécessaire, l'hérédité est une «convention sociale» que les progrès de la société peuvent faire disparaître.

En conclusion

Louis Blanc organise le travail, en substituant l'associa-

tion à la concurrence, facteur principal du chaos économique dans lequel vit la société. Le système proposé nécessite une réforme politique et une réforme sociale. La production doit être réalisée dans des ateliers sociaux, l'État fournissant aux travailleurs les outils de production. Bien que le pouvoir de l'État soit moins pesant dans le système de Louis Blanc que dans celui proposé par Saint-Simon, l'État reste

l'acteur principal du système productif. L'efficacité du système de Louis Blanc n'a pu être démontrée, il présente en partie des voies communes avec celles préconisées par la Commission du Travail de la Commune de Paris.

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la science, à l'expansion des nouvelles technologies, les paramètres les plus significatifs de l'économie politique ne sont plus la propriété des moyens, la régulation par le libéralisme ou la planification. Ce sont l'application des retombées du progrès,

dans les entreprises, par les dirigeants en association avec les travailleurs, dans un esprit de créativité, d'innovation, où la coopération supplante la concurrence. Les entrepreneurs, qui investissent le futur, sont à même de générer une croissance durable.

Bernard Eslinger

**POURQUOI RÉTRIBUER
L'HOMME RICHE PLUS OU
AUTANT QUE L'HOMME
ACTIF ? ACCORDER AU
CAPITALISTE UNE PART DE
BÉNÉFICES ÉGALE À CELLE
DU TRAVAILLEUR, CE SERAIT
LE COMBLE DE L'INJUSTICE.**



1. Louis Blanc. «Organisation du travail»,
Administration de librairie, 1841

2 Charles Rihs. «La Commune de Paris, sa structure
et ses doctrines», pages 245 à 247. Éditions du Seuil.

La Fédérée de l'impasse du Tertre



Montmartre le 23 mai 1871

«Tout à coup, la porte de Saint-Ouen s'ouvre et vomit des Versaillais, c'est la division Montaudon qui, depuis la veille, opère à l'extérieur. Les Prussiens lui ont prêté la zone neutre. Avec l'aide de Bismarck, Clinchant et Ladmirault vont étreindre les Buttes par les deux flancs ».¹

A neuf heures, les canons de Montmartre se sont tus. Les troupes du 1^{er} et 5^e corps grimpent aux Buttes par les rues à pente raide qui y conduisent. A onze heures, le cimetière est pris. Les assaillants s'emparent ensuite de la batterie du Moulin-de-la-Galette ; à leur tête marchent «les Volontaires de la Seine ».²

Montmartre est seulement défendu par quelques groupes de Fédérés isolés qui résistent farouchement aux assauts de l'armée régulière.

La barricade de la rue de la Fontenelle

A la barricade de la rue de la Fontenelle (rue du Chevalier-de-la-Barre), située à la hauteur du square de la Turlure (ancienne propriété des sœurs du Cénacle), des Fédérés repoussent l'attaque des Versaillais. L'historien Robert Tombs relate les péripéties du combat : «Le commandant Durieu avait conduit seize volontaires jusqu'au sommet de la Butte. Là, Durieu et ses hommes se retrouvèrent face à des fédérés supérieurs en nombre qui les coincèrent derrière une barricade où Durieu fut blessé ; à douze heures cinquante la Butte-Montmartre était couverte de soldats. Une compagnie du 14^e provisoire de la première brigade

de la 2^e division de 5^e corps se porta au secours des hommes de Durieu, rue de la Fontenelle»³.

Après une lutte acharnée, les Versaillais victorieux fusillèrent les Communards qui refusaient de se rendre. À une heure moins le quart, le drapeau tricolore flottait sur la tour Solférino.

On peut alors présumer, mais sans autres preuves, que la barricade de la rue de la Fontenelle serait celle où combattirent «La Fédérée de l'impasse du Tertre» et son compagnon, bien qu'il existe à quelques mètres une autre barricade, celle du numéro six de la rue des Rosiers (36, rue du Chevalier-de-la-Barre). Elle sera tournée par «l'armée de l'ordre» qui alors s'emparera du « Champ des Polonais» qui servait de parc à l'artillerie de Montmartre. On peut hésiter entre ces deux lieux comme cadres à la fin héroïque de la Fédérée.

La Fédérée

Le destin tragique de cette fille de Montmartre est résumé dans la légende figurant au bas de la reproduction du tableau de Willette «La Fédérée» parue dans «Le Courrier Français» du 7 juin

1885⁴ : «C'était une belle fille de Montmartre, très amoureuse de son homme, dont les galons d'or d'officier communard lui montaient la tête. Quand il tomba derrière la barricade où il faisait le coup de feu avec ses hommes, elle, affolée de douleur, la rage et la haine au cœur contre ceux qui avaient tué celui qu'elle aimait, revêtit l'uniforme tout sanglant et fit le coup de feu contre nos soldats, visant surtout les officiers. La résistance devenue impossible, elle ne voulut pas fuir



La Fédérée de l'impasse du Tertre (suite)



avec les autres et resta seule à tirer. Enfin, mortellement atteinte d'une balle à la gorge, elle se traîna instinctivement jusqu'à la porte de la petite maison qu'ils habitaient ensemble, impasse du Tertre, et s'abattit expirante sur ce même trottoir dont elle avait vécu. Le sang qu'elle vomissait à flots formait une rigole qui se terminait à la bouche de l'égout».

Cet hommage funèbre a les accents émouvants d'une complainte populaire soutenue par les sons mélancoliques de l'orgue de Barbarie. Dommage que l'auteur anonyme de ce texte soit si déconcertant par certains de ses propos surprenants.⁵

Les poètes

On ignore l'identité de cette héroïne montmartroise, mais on comprend que sa bravoure ait pu inspirer les poètes représentants de l'esprit de Montmartre, en l'occurrence trois amis inséparables : Raoul Ponchon, Maurice Bouchor et Jean Richepin.

Raoul Ponchon, dans «A Montmartre» a modifié quelque peu le déroulement de l'action en paraissant la situer 6, rue des Rosiers où la prévôté versaillaise

ordonna de nombreuses exécutions sommaires après l'envahissement de la Butte. On peut critiquer la gouaille faubourienne de Ponchon, mais elle met cependant en valeur le courage exceptionnel de la Communarde :

*Elle m'a aimé pass' que j'avais
Un bisboco qui lui r'venait
Et sut la tête un bonnet d'marte,
A Montmartre
Ell' fut pris' par les Versailleux,
C'est ell' mêm' qui commanda l'feu,
Elle est tombé' la gueule ouverte,
A Montmerte
Quand elle a perdu ses couleurs,
Personn' n'y a offert des fleurs,
Mais moi j'y ai foutu un tertre
A Montmerte*

[Version Michel Herbert⁶]

Le lyrisme de Jean Richepin et de Maurice Bouchor, auteurs du poème «La Fédérée de l'impasse du Tertre», s'exprime d'une manière plus romantique, la mort de la Fédérée les a fortement impressionnés :

*Le drapeau rouge autour du corps
lui allait mieux qu'un linceul d'or*

Ces deux vers sont les seuls souvent cités d'un poème quasi introuvable. Les deux pièces de vers mentionnées ci-dessus ont été publiées dans des feuilles éphémères et dans une période où la censure sévissait encore. Elles n'ont jamais été reprises dans les recueils des auteurs concernés. Les versions qui ont circulé beaucoup plus tard sont souvent inexactes et contiennent de nombreuses erreurs et coquilles diverses.

Un tableau

Le peintre et dessinateur Adolphe Willette, très ému à la lecture du poème de Jean Richepin, va réaliser en 1882 un de ses tableaux les plus saisissants, intitulé «La Fédérée de l'impasse du Tertre».

Cette toile, il va l'accrocher à «L'Ane Rouge», cabaret artistique et littéraire qui succède à «La Grande Pinte» créée, en 1878, au 28 de l'avenue Trudaine. L'établissement, inauguré en 1890, sera dirigé par Gabriel Sa-



lis, le frère de Rodolphe Salis, fondateur du célèbre «Chat Noir», dont Willette fut un des familiers.

En 1898, Gabriel Salis vendit son cabaret à Andhré Joyeux, un fantaisiste comme en témoigne l'orthographe de son prénom. Après une mauvaise gestion de l'affaire, déprimé, il se pendit à l'âge de trente ans. Gabriel Salis avait-il conservé la fameuse peinture à laquelle il tenait beaucoup? Toujours est-il que Willette la découvrit un jour chez un marchand de tableaux. Il en fit l'acquisition et la conserva jalousement.

Lors de la vente de l'atelier Willette, le 16 mars 1927, le tableau de 98 sur 72 centimètres fut acheté par un dénommé Pouzard pour cinq mille huit-cent francs sous le titre «Une femme en uniforme morte dans le caniveau».

Ensuite, quel sort a connu la toile de Willette et le poème qui l'a inspirée? Les lecteurs susceptibles d'apporter des renseignements précis sur ce sujet seront les bienvenus.

Marcel Cerf

N.B :

Nous remercions grandement notre ami Maxime Braquet, historien scrupuleux et rédacteur talentueux de «Quartiers libres - Le canard du 19ème et de Belleville» qui, par ses conseils avisés et ses suggestions précieuses, a contribué si efficacement à la réalisation de cet article. Il nous a généreusement communiqué la photographie de la peinture d'Adolphe Willette «La Fédérée de l'impasse du Tertre».

1 Lissagaray, «Histoire de la Commune de 1871», p.267, Librairie Marcel Rivière, 1947.

2 «Les volontaires de la Seine» appellation d'un corps-franc versaillais placé en première ligne dans le premier corps de l'armée régulière.

3 Tombs Robert, «La Guerre contre Paris», p. 256, Aubier, 1997.

4 «Le Courrier Français» est une revue littéraire, politique et artistique qui fait autorité, publiant les vers de Verlaine aussi bien que les écrits à tendance libertaire du romancier populaire Michel Zévaco. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, plusieurs dessinateurs collaborèrent à la revue dont Steinlen et Willette. Le directeur de cet hebdomadaire, Jules Roques est aussi le fondateur de l'abbaye de Thélème et l'organisateur des bals à sensation de l'Elysée-Montmartre. Agent de publicité des fameuses pastilles Géraudel, son imagination est délirante.

5 L'attitude politique de notre auteur anonyme est, en effet, assez curieuse. D'un côté, il témoigne une certaine sympathie à la Fédérée et de l'autre, il la traite de prostituée, enfin, il rend hommage à l'armée de l'ignoble répression, «nos soldats» écrit-il sans vergogne. Cet anonymat suspect ne serait-il pas, en réalité, un opportun compromis rédactionnel pour ménager la chèvre et le chou?

N'oublions pas que le temps n'est pas encore venu de discuter librement à propos de la Commune.

6 Herbert Michel, «La Chanson à Montmartre», p.117, La Table ronde, 1967. Il existe une autre version qui semble moins authentique, celle d'Ajalbert Jean, «Mémoire en vrac», p.336, Albin Michel, 1938.



Histoire

Roman et histoire



C'est un beau roman¹. Touffu. Complexe. Mais dont le fil rouge constitue un bel hommage à la Commune - et avouez que ce n'est pas si courant dans la production littéraire de notre pays, et de notre temps.

Il rappelle quelques faits : «C'est un prêtre qui dénonça Varlin l'admirable. Les curés (...) en veulent à mort aux Communeux. C'est vrai que ces derniers en ont passé quelques-uns par les armes, notamment rue Haxo.»

Mais, souligne Rouaud, «Nous sommes le 26 mai, pendant la Semaine sanglante, alors que les Versaillais (...) massacrent, exécutent», et «Eugène Varlin tenta (...) de s'interposer pour épargner les otages, mais que pouvait-il contre une foule exaspérée à laquelle la République n'avait rien de mieux à proposer que l'écrasement dans le sang de ses aspirations ?»

Arrêté, donc, par le lieutenant Sicre, Varlin, battu, martyrisé, est fusillé contre un mur (Sicre s'emparant

de sa montre qu'il exhibera fièrement comme un glorieux trophée dans les salons de la bonne société). «Le 30 novembre 1872², feignant d'ignorer son exécution sommaire, le 4^e Conseil de guerre avait condamné Varlin à mort. Il était officiellement considéré «en fuite»³, et sa famille dut batailler pendant six longues années pour que cesse la sinistre comédie».

Revenons un instant à notre romancier.

«Les dirigeants de la Commune étaient traversés par un fort courant jacobin qui préconisait un retour au régime de terreur de 1793. Ce sont eux, les blanquistes, les nostalgiques de Robespierre, qui (...) souhaitèrent la création d'un Comité de Salut public de sinistre mémoire, auquel s'opposèrent les véritables Fédérés (...).

Du côté des jacobins, on trouvait par exemple Rigault qui, à vingt-quatre ans, avait (...) l'âme d'un policier. Tout ce qu'on déteste. Vous n' imaginez pas le mal que vont faire ces gens, ces policiers dans l'âme devenus

commissaires politiques, pendant tout le XX^e siècle.». Le Comité de Salut public (1793-94), «de sinistre mémoire», fut quand même ce gouvernement (excusez du peu) qui sauva la France en guerre contre la coalition des monarchies européennes, ancrant l'idée de République dans les mémoires, et proclama la Constitution la plus démocratique de notre histoire (mais Thermidor mit le holà à ces avancées).

Nous avons là, en résumé - et inconsciemment ? - la postérité de Furet : la Révolution jacobine creuset, moule de tous les «totalitarismes» à venir. Robespierre - Rigault - Dzerjinski : les «policiers» à l'œuvre, le «mal» qui triomphe et s'étend jusqu'à ce que ... je vous laisse terminer.

Je voudrais quand même dire un mot de Rigault, mort à 25 ans à peine. Voici ce qu'en disent Bruhat-Dautry-Tersen⁴ : «Très cultivé (...). Condamné à la prison en 1866, puis en 1869, et (...) en juillet 1870 (...). D'une extrême violence

formelle [«formelle» : le mot a son importance], il sera à partir du 20 mars 1871 délégué à la Préfecture de Police. Il y montrera la plus grande vigilance révolutionnaire (...). Fusillé sans jugement (24 mai)».

«Vigilance révolutionnaire» à la Préfecture de Police, il est évident que ce n'est pas une activité d'enfant de chœur quand il faut faire face aux trahisons et aux sabotages. Même si on a de bons principes : «Un athée digne de ce nom a une foi qui en vaut bien une autre : la foi en l'humanité»⁵.

Même si, dans une situation sérieuse, il a des plaisanteries de potache : «Le 3 avril, il interroge⁶ le père Ducoudray, un jésuite, agent versaillais, qu'il a fait arrêter.

- «Quelle est votre profession ?
- Serviteur de Dieu.
- Où habite votre maître ?
- Partout.

**ARRÊTÉ, DONC,
PAR LE LIEUTENANT
SICRE, VARLIN,
BATTU, MARTYRISÉ,
EST FUSILLÉ
CONTRE UN MUR.**



- Greffier, écrivez : Ducoudray, serviteur d'un nommé Dieu, en état de vagabondage».

Il disait aussi⁶ : «Nous ne faisons pas de légalité, nous faisons la révolution».

Il faut les comprendre, ces jeunes gens : à peine sortis des prisons et/ou de l'illégalité du second Empire, ils ont eu soixante-douze jours - 72 jours ! - pour essayer de changer la vie, de changer l'organisation sociale. Qu'ils se soient entre-déchirés - avaient-ils le temps de confronter tranquillement leurs points de vue ? d'essayer d'aboutir à des positions et à des propositions communes ? - il n'y a là rien d'extraordinaire.

Mais Rouaud tient à sa condamnation sans appel⁷ : «La Commune, noyauté par une poignée de fous dangereux - et il ne faut surtout pas la réduire à ceux-là, les Rigaud (sic), les Ferré, les Delescluze, l'immense majorité du peuple se moquant bien de ces théoriciens à sang-froid profitant toujours de la tragédie pour répandre la terreur - envisageait (...) la création d'un Comité de Salut public (...). Notre adhésion (... va aux Fédérés minoritaires ...». Comment ne s'aperçoit-il pas qu'en raisonnant ainsi il justifie - presque - la terreur (la vraie) versaillaise venant abattre la «terreur» (? - Les otages ? Il avait pourtant paru comprendre la situation) communarde.

Et puis cette façon récurrente de croire expliquer les choses : des «fous» ! Allons donc ! Des «théoriciens à sang-froid» (cette hargne, aussi, de notre époque contre, dorénavant, toute théorie) ? Ces théoriciens-là ont su mourir «pour leurs idées».

Retrouvons Rigault, ce 24 mai. Il aurait pu se sauver, par les toits, peut-être.

Mais l'hôtelier chez qui il logeait lui a dit : «Il faut descendre, sinon je suis fusillé à votre place»⁸. Alors, il descend, est arrêté. Le caporal, qui ignore son identité, lui fracasse la crâne d'un coup de revolver, et les soldats se partagent ses dépouilles (c'est une règle en ce temps-là).

Delescluze, lui aussi, désespéré, a cherché la mort et l'a trouvée. Quant à Ferré, jugé, lui, il sera fusillé. Ferré, l'amour de Louise Michel, qui lui dédia

un poème (et que ce ne soit pas un chef-d'œuvre, qu'importe) :

«De ces rouges œillets que, pour nous reconnaître, Avait chacun de nous, renaissent, rouges fleurs, D'autres vous répandront aux temps qui vont paraître, Et ceux-là seront les vainqueurs.»⁹

Alors, moi, je ne suis pas comme Rouaud : je ne choisis pas parmi les Communards, je n'ai pas vocation à condamner les uns et à béatifier les autres. Je les trouve, au-delà de leurs défauts de simples mortels, admirables. Et pas seulement Varlin.

Joseph Siquier



1. Jean Rouad, «L'imitation du bonheur», Gallimard, 2006, pp.445-446
2. Michel Cordillot, «Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné», Ed. Ouvrières, 1991, p. 248
3. ... comme, dans une autre guerre, Maurice Audin ! L'armée a l'imagination courte !
4. «La Commune de 1871», op. cit., p.413.
5. Cité par Alain Decaux, «Blanqui l'insurgé», Perrin, 1976, p. 519.
6. Maurice Choury, «La Commune au cœur de Paris», Ed. Sociales, 1967, pp. 299-300. Rigault, le «mal-aimé de la Commune», s'était intéressé «particulièrement à la police secrète» du Second Empire. A la Préfecture de Police il s'investit «contre les réactionnaires», se mobilise «contre les policiers (au service de Versailles) et les traîtres» (Alain Dalotel, Bulletin des Amis de la Commune de Paris, n°15, 2002, pp. 6-7). Ce qui ne l'empêchait pas de donner un laissez-passer à un député résidant à Paris, M. Rathier, pour qu'il puisse rejoindre l'Assemblée à Versailles ! (Bulletin n°18, 2003, p.13).
7. pp. 577-578.
8. Choury, pp. 393-394. Une version différente est donnée par Dalotel : «Tandis que d'autres responsables (...) pensaient à fuir la répression, Raoul Rigault a (...) endossé son uniforme d'officier fédéré et revendiqué (...) son identité.» Mais tous deux sont d'accord pour dire qu'il a été abattu pour avoir crié «Vive la Commune!».
- 9 Chanté par Francesca Solleville.



Le fort Fouras, dernière escale avant la Nouvelle-Calédonie



En août 1871, le fort Vauban de Fouras (Charente-Maritime) devint une prison provisoire pour quelque cinq cents Communards, dans l'attente pour la plupart de leur déportation en Nouvelle-Calédonie. Le musée régional de cette station balnéaire, située entre Rochefort et La Rochelle, évoque brièvement le souvenir de cet épisode. Depuis le bombardement de Saint-Martin-de-Ré en 1696, jusqu'au débarquement sur l'île d'Aix en 1809, la France connaît des attaques fréquentes de la flotte anglaise sur la côte atlantique. Pour s'en prémunir, elle hérissé le littoral de l'Aunis et de la Saintonge d'une ceinture de forts de l'île de Ré à l'île d'Oléron, destinés à protéger notamment l'embouchure de la Charente et l'arsenal de Rochefort. Mais les progrès de l'artillerie aux XVIII^e et XIX^e siècles rendront ces citadelles obsolètes, d'où leur transformation en prisons.

Dès 1871, vingt-huit mille Communards furent transférés dans des ports militaires français, dont cinq mille cinq cents pour le seul arrondissement maritime de Rochefort. A titre de comparaison, ils furent cinq mille cinq cents à Cherbourg, treize mille à Brest et quatre mille à Lorient. Malheureusement, les archives maritimes de ces villes ont été détruites par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, à l'exception de celles de Rochefort, où les registres d'écrou ont été conservés.

«Le fort de Fouras pourrait recevoir 270 insurgés»

Grâce aux recherches des historiens dans ces registres¹, nous avons une idée approximative de la répartition des cinq mille cinq cents condamnés emprisonnés dans la région de Rochefort : la moitié sur huit navires

mouillés dans l'estuaire de la Charente et l'autre moitié dans les différents «Forts de mer» sur les îles d'Oléron, d'Aix, de Ré et Madame, le fort Boyard, et le Fort d'Enet construit sur un îlot faisant face à Fouras, seul fort situé sur le continent. Le 5 août 1871, le préfet maritime télégraphie à Paris que «le fort de Fouras pourrait recevoir 270 insurgés». Cinq cents Communards y seront détenus en tout. Le plus célèbre d'entre eux, Laurent Ferré, y fut emprisonné du 27 juin au 1^{er} décembre 1871. C'est à Fouras qu'il apprit la nouvelle de la mort de son fils, Théophile, délégué de la Sûreté générale de la Commune fusillé à Satory le 28 novembre,

en compagnie de Rossel et de Bourgeois. Souvenir émouvant de la captivité de Laurent Ferré : une gourde sculptée de sa main est conservée dans une vitrine du musée régional installé dans le fort. Un pistolet d'époque, trois balles, et une gravure en couleur, intitulée : «Embarquement des condamnés de la Commune », rappellent brièvement cet événement.

Le scorbut, la vermine et les rats

Dès le 27 mai 1871, l'amiral préfet maritime annonce que tout est prêt à l'île d'Aix pour recevoir quatre cents «insurgés» gardés par une centaine d'hommes du 6^e régiment de ligne de La Rochelle. Le 2 juin, trois cent quatre-vingt-sept prisonniers sont donc transférés au fort Liédot. Plus connu de nos jours, grâce au célèbre jeu télévisé, le Fort Boyard fut reconverti en prison spécialement pour les Communards². Les 3 et 4 juin 1871, six cent un d'entre eux y sont internés. Leurs conditions de détention sont particulièrement rudes. La ration alimentaire quotidienne se compose d'une livre et demie de pain ou de biscuits souvent moisis et de fayots. L'ordinaire est complété de lard salé ou de fromage lorsque



la viande est avariée, ce qui est souvent le cas. Les prisonniers ne reçoivent ni vin ni tabac. La privation de fruits et de légumes frais provoqua une épidémie de scorbut en août 1871. Ce qui entraîna l'évacuation sanitaire des détenus vers les forts des îles d'Aix et Madame, puis celui de Fouras. Les Communards entassés sur les pontons doivent se contenter d'un hamac pour deux, et s'allongent à tour de rôle sur le plancher, roulés dans une mince couverture. Dans les forts, les prisonniers sont enfermés dans des casemates baignant dans une humidité permanente. En guise de couchage, chaque homme n'a droit qu'à une poignée

de paille, changée deux fois par mois. Les détenus subissent les assauts de la vermine et des rats.

Fort-Boyard, citadelle noire en plein océan

Aussitôt les prisonniers ins-

crits sur les registres d'érou, les renseignements les concernant sont transmis à Versailles et répartis par l'autorité militaire dans les différents commissariats de quartiers ou les gendarmeries, afin de connaître leurs antécédents judiciaires et leur rôle dans l'insurrection. Ainsi, les officiers instructeurs, lorsqu'ils débarquent à Rochefort en juillet, disposent déjà de renseignements de police pour confondre les Communards. Après les interrogatoires, les dossiers sont transmis à la 1^{re} division militaire, qui décide de façon expéditive du sort de chaque prévenu : non-lieu ou inculpation. Les inculpés sont ensuite dirigés vers un Conseil de guerre. En septembre, l'instruction est pratiquement terminée. Dès la fin de 1871, le fort Boyard recevra les condamnés à la déportation en Nouvelle-Calédonie, dont Fran-

cis Jourde, Paschal Grousset et Henri Rochefort. Olivier Pain, qui collabora aux journaux de ces deux derniers, donne une vision effrayante de Fort-Boyard : «Grande citadelle noire, bâtie sur un immense rocher en plein océan et semblant sortir des flots». «De la chaloupe où on les entassait (...), les prisonniers se sentaient le cœur serré à l'aspect de cette prison, sorte de monstre marin dont la porte garnie d'une herse ainsi qu'une gueule armée de mâchoires, bâillait et s'apprêtait à les dévorer...», décrit le journaliste.

Les rares tentatives d'évasion depuis les forts de Charente-Maritime furent toutes vouées à l'échec. Le 8 décembre 1871, Joseph Pfozter, marin de commerce interné à l'île Madame, profite d'une corvée d'eau pour s'enfuir sur le continent et essayer d'embarquer sur un navire suédois. Il sera capturé le lendemain et

mis aux fers. Un an plus tard, Henri Rochefort tente de s'échapper de la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, mais il est repris. Rochefort, Jourde et Grousset réussirent finalement à s'évader ensemble du bagne de Nouvelle-Calédonie, le 21 mars 1874...

John Sutton



1. Louis Bretonnière et Roger Pérennès. «L'internement des prévenus de la Commune à Rochefort» (1871-1872), édité par le Conseil général de la Charente-Maritime et l'Université inter-âges de Nantes (1991).
2. Jean-Luc Debry. « Pierre Pirotte ou le destin d'un Communard », éditions CNT (2005).





ie de l'association

Assemblée générale du 9 décembre 2006



L'assemblée générale est ouverte par notre nouveau co-président Jean-Louis Robert accompagné de Claude Willard devant une assemblée de soixante-dix membres. L'année 2006 est analysée pour conclure sur un bilan positif. Ensuite sont évoquées les perspectives et les initiatives pour l'année 2007 et un rapport sur les finances de notre Association sont soumis à l'assistance pour ensuite ouvrir le débat qui sera suivi d'un vote.

Initiatives importantes

- Le 18 mars une manifestation est prévue dans le II^e arrondissement (de la mairie jusqu'à l'Hôtel-de-Ville) Une exposition aura lieu à la mairie du II^e du 19 mars au 31 mars avec conférences-débats.
 - Le banquet sera organisé le 25 mars, sans augmentation des tarifs par rapport à l'année précédente.
 - La commémoration au Mur des Fédérés aura lieu entre les deux grands rendez-vous électoraux (date à définir).
 - La Fête de «l'Humanité» aura toujours lieu sur deux jours et demi. Après le fort mécontentement de l'année 2006 concernant l'emplacement de notre stand, nous avons été reçus par la direction de la Fête qui nous a assuré une meilleure visibilité de notre Association sur la Fête.
 - La Fête de la Commune sur la Butte-aux-Cailles prendra ses quartiers le 29 septembre. Pour cela un groupe de travail va se réunir vers la fin janvier 2007 comportant un ou deux membres des différentes commissions autour de la commission fête et initiatives.
 - D'autres initiatives avec des communes de banlieue sont à envisager, après le succès en 2006 à Malakoff de l'exposition.
 - Des réunions avec les nouveaux adhérents (avec participation des anciens) seront programmées, pour mieux connaître les attentes de chacun.
- Nous espérons d'autres initiatives (avec l'espoir de renforcer les différentes commissions). Pour cela, un appel aux volontaires est lancé...

Le débat a été constructif grâce aux nombreuses interventions. La mémoire de notre regretté Ami Robert Goupil, instigateur de la nouvelle formule du bulletin, dont la qualité de l'ensemble «contenu-contenant» est appréciée par tous.

Les comités locaux ne sont pas oubliés (certains membres de province présents à cette assemblée nous ont fait connaître leurs initiatives 2006.

Nous allons porter nos efforts pour optimiser les relations avec nos adhérents de province.

Le thème de l'année sera «La Démocratie», sujet ô combien d'actualité. !

Enfin, l'effort doit être soutenu par tous concernant les adhésions de nouveaux amis (les adhésions des collectifs ont été en hausse cette année). C'est avec votre participation que nous pourrons réaliser nos objectifs.

Les finances

- Le compte de résultat est en hausse par rapport à l'année précédente.
- Le nombre d'adhérents est sensiblement stable. Par contre, le montant collecté est en nette progression. Cela s'explique par la hausse de la cotisation 2006.
- Nous avons décidé pour 2007 de ne pas augmenter le montant des cotisations.

Vote sur le rapport moral : 70 votants, 69 pour, 1 abstention.

Vote sur le rapport financier : 70 votants, 67 pour, 1 contre, 2 abstentions.

Sept nouveaux membres intègrent le Conseil d'administration: Michel Pinglaut, Jean Cunière, Jean-Pierre Raynaud, Marie-Claude Juin, Gérard Dargnat, Denise Rivière, Annie Gayat.

Pascal Bonnefemme



- **LES PERMANENCES REPRENENT**

Elles se tiennent tous les samedis de 15 à 19 heures et sont destinées à donner tous renseignements sur l'histoire de la Commune de Paris et sur la vie de notre Association. Accueil au 46, rue des Cinq Diamants, 75013 Paris.

- **BANQUET 2007**

Notre traditionnel banquet se tiendra le dimanche 25 mars 2007 à partir de 11 heures (attention au changement d'heure) à la **Maison des Syndicats C.G.T., 263, rue de Paris - Montreuil - Métro Porte de Montreuil.**

N'attendez pas le dernier moment pour en parler à vos amis et pour vous inscrire (en vous servant de la feuille d'inscription que vous trouverez dans le bulletin) afin de faciliter notre tâche.

- **COMMÉMORATION DU 18 MARS : LA COMMUNE DANS LE CENTRE DE PARIS**

Rendez-vous dimanche 18 mars place Vendôme à 15 heures. Le parcours passera par la Bibliothèque nationale, rue Richelieu, place de la Bourse, rue du Sentier où résida Eugène Pottier pour s'achever place de l'Hôtel-de-Ville de Paris par une proclamation de Jean-Louis Robert sur le thème «La Commune de Paris et son œuvre démocratique».

- **Du 19 AU 31 MARS 2007**

A la mairie du II^e arrondissement, rue de la Banque, une exposition sur La Commune de Paris. Ouverture du lundi au vendredi de 10 à 17 heures. Le samedi de 10 à 12 heures 30. Fermée le dimanche.

Vernissage lundi 19 mars à 18 heures 30.

Trois soirées sont prévues :

Mercredi 21 mars à 19 heures, conférence, «La Commune, quelle démocratie ?» par Jean-Louis Robert;

Mardi 27 mars à 19 heures, lectures des «Lettres retrouvées» par trois comédiens;

Jedi 29 mars à 19 heures 30 : conférences, «La Commune dans le II^e arrondissement» et «Eugène Pottier» par Alain Dalotel, suivies d'une soirée-cabaret avec Riton-la-Manivelle.

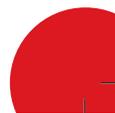
- **FÊTE DE LA COMMUNE 2007**

Le samedi 30 septembre 2006, l'Association «Les Amis de la Commune de Paris-1871» organisait la deuxième fête de la Commune sur la place du même nom.

Réunis le 2 décembre dernier à la Maison des Associations dans le XIII^e arrondissement, les Amis de la Commune décident de reconduire la fête en 2007. Un groupe de travail autour de la Commission Fêtes et Initiatives, élargi à l'ensemble des commissions, va voir le jour début 2007, afin que toutes les bonnes volontés puissent participer activement à sa préparation. Contacter Joël Ragonneau et Yves Lenoir.

- **LES COMMISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL**

Comme au temps de la Commune, l'Association des Amis de la Commune de Paris-1871 est organisée en Commissions. Tous les adhérents, de Paris et de province sont appelés à y participer. Internet et courrier permettent à chacun d'entre vous d'apporter vos idées, vos suggestions, vos critiques, etc. La notion de distance est aujourd'hui abolie. Les Commissions, au nombre de six, couvrent la grande partie de nos activités : culture (conférences, expositions, visites du Paris-Communard), littérature (rédaction, diffusion de brochures et ouvrages sur la Commune), communication (relations avec les médias, associations, etc), fêtes et initiatives (organisation des manifestations, banquets, etc), finances (cotisation, gestion), bulletin (réalisation technique du bulletin), patrimoine (inventaire du patrimoine de la Commune, etc).





ie de l'association

La Scandinavie et la Commune, rencontres et échanges



Au cours d'une visite à notre siège, notre ami Lars Stromberg, professeur à l'université de Stockholm, nous a fait part de quelques-uns de ses articles publiés en

France qui peuvent intéresser les lecteurs de notre bulletin. Ils le peuvent d'autant plus que notre carte d'adhésion porte, en cette année 2007, l'effigie de Jules Vallès, centre d'intérêt de ses travaux.

En voici la liste :

- «Jules Vallès vu par quelques contemporains suédois». Revue de lectures et d'études vallésiennes. Numéro 12. Saint Etienne, 1991.
- «La perspective de l'enfant dans les œuvres de Vallès et Strinber». Revue de lectures et d'études vallesiennes. Numéro 16. Saint Etienne, 1993.
- «Cinq nordiques face à la Commune». Revue de lectures et d'études vallésiennes. Saint Etienne, 1996.
- «Echos de la Commune en Scandinavie. Autour de Vallès». Revue de lectures et d'études vallésiennes. Numéro 33. Saint Etienne, 2003-2004.

Notre ami souhaitait connaître la collaboration effective de Scandinaves à la Commune de Paris.

En réponse à ses questions concernant la participation de Suédois nous n'avons rien trouvé.

Une recherche effectuée par Marcel Cerf a permis d'identifier un Danois : Engelbaum Jean, né le 24 octobre 1805 à Copenhague, demeurant, durant la Commune à Paris, 3, rue Couture-Saint-Gervais dans le troisième arrondissement, typographe, appartenant au 89^e bataillon de la Garde nationale - arrêté le 30 mai 1871.

Monsieur Stromberg était content de voir que l'ouvrage de Dinesen, aristocrate et officier danois-volontaire dans l'armée française contre la Prusse, était répertorié dans nos locaux¹. Il s'agit d'une histoire de la

Commune vue par un témoin qui regarde d'un œil favorable le combat des Communards. L'une des filles de Dinesen, Karen Blixen (1885-1958), sans doute influencée par son père, écrira plus tard une nouvelle «Le dîner de Babette» dont sera tiré un film du réalisateur Gabriel Axel «Le festin de Babette» (1987 - Oscar du meilleur film étranger). Peu de références à la Commune sinon que Babette est une Communarde réfugiée qui se place dans une famille et transforme les repas en œuvres d'art.

Pour la Norvège peu de choses ont été trouvées, mais une citation de Henrik Ibsen², que nous signale Marcel Cerf, est pleine d'espoir : «La Com-

mune de Paris n'a-t-elle pas indignement agi en me gâtant mon excellente théorie gouvernementale ou plutôt anti-gouvernementale ? Voilà mon idée pour longtemps anéantie. N'importe le fond en est bon, cela me saute aux yeux ; elle sera quelque jour mise en pratique, sans rien qui la tourne en caricature».

Claudine Rey

**L'UNE DES FILLES DE
DINESEN, KAREN BLIXEN
(1885-1958), SANS DOUTE
INFLUENCÉE PAR SON
PÈRE, ÉCRIRA PLUS TARD
UNE NOUVELLE:
«LE DÎNER DE BABETTE»
DONT SERA TIRÉ UN FILM
DU RÉALISATEUR GABRIEL
AXEL: «LE FESTIN
DE BABETTE».**

1. W. Dinesen «Paris sous la Commune». Editeur Michel de Maule. 22 euros.

2. Henrik Ibsen. Célèbre dramaturge norvégien (1828-1906).



Les postiers et la Commune



«Y a-t-il eu une administration des Postes sous la Commune ?»

Combien de fois avons-nous entendu cette question au cours de cette matinée où nous tenions une table de littérature au Congrès des postiers de Paris.

Le livre remarquable de Georges Frischman, ancien secrétaire de la Fédération C.G.T. des postiers, récemment décédé, auteur d'un ouvrage sur «Theisz, directeur des Postes de la Commune de Paris en 1871»¹ est en bonne place et suscite la curiosité des congressistes.

Le contact est des plus sympathique et le froid glacial de ce hall de la Bourse du Travail à Paris est vite oublié devant l'accueil chaleureux qui nous est fait. Des ouvrages vendus, de bons débats sur la modernité de la Commune, mais surtout des amis retrouvés dont plusieurs promettent de nous rejoindre. Des contacts

sont pris par notre ami Serge Portejoie pour que des sections syndicales adhèrent aux Amis de la Commune. Les excellents rapports établis laissent présager que cela devrait se faire.

Avec Serge nous en avons conclu qu'il faut multiplier notre présence dans ces lieux syndicaux en prise avec la réalité d'aujourd'hui. Une idée à suivre, un appel lancé à nos adhérents syndicalistes.

C.R.

1. «Theisz administrateur de la poste sous la Commune».
En vente aux Amis de la Commune de Paris.
10,67 euros. Frais de port 2,76 euros.



• **MICHELINE POTTIEZ**, membre du Conseil d'administration et membre de la Commission Littérature, est décédée le 11 décembre 2006. C'est Micheline qui vous appelait pour tenir les tables de littérature lors des diverses initiatives de notre association. Une délégation des Amis de la Commune a dit pour vous, à sa famille, toute l'affection que nous lui portions. Nous gardons le souvenir d'une femme de conviction et d'une extrême gentillesse, toujours disponible. Nous ne l'oublierons pas.

• Nous avons appris la disparition de notre Ami **BERNARD CLAERENS**, membre du Conseil d'administration et de la Commission Communication. Nous partageons la peine de tous ses proches et de tous ses amis.





ie de l'association

Gaston Crémieux à l'honneur à Marseille



En ce 3 décembre 2006, nous sommes réunis afin de commémorer la mémoire de celui qui fut le défenseur des opprimés, des ouvriers et des petites gens. Cette plaque, qui porte son nom, pour que jamais ne soit oublié le nom du Communard Gaston Crémieux.

C'est par une triste matinée du 30 novembre 1871 que Gaston Crémieux fut exécuté devant le Palais du Pharo. Il fut victime de la parodie d'un tribunal militaire, monté de toutes pièces. Ce même tribunal négligea

les dépositions des témoins intervenus en faveur du condamné, du rôle apaisant et modérateur joué par Gaston Crémieux. Le document accusateur posait cent soixante-deux questions pour déterminer sa culpabilité : le changement de gouvernement en instaurant une démocratie populaire, l'armement des habitants afin de mettre fin

au gouvernement, le massacre, le pillage des bâtiments appartenant au gouvernement, l'organisation de bandes armées afin de s'emparer de la préfecture, le pillage de la poste, de la gare, des magasins d'armes appartenant à l'armée et celui de la succursale de la Banque de France.

Ce même Conseil de guerre accusa Gaston Crémieux de 106 chefs d'accusation dans 56 cantons. Mais la vérité était tout autre. Gaston Crémieux a toujours été sensible à la misère que la situation ou que l'époque faisait supporter aux couches populaires. Ainsi, il prit la tête d'une manifestation le 8 août 1870 afin de protester contre la déroute de l'armée française face à l'armée prussienne. La manifestation fut arrêtée par les forces de police et Gaston Crémieux, pour cet acte, fut condamné à six mois d'emprisonnement. A cette époque, Gambetta, ministre de l'Intérieur, fit libérer tous les prisonniers et Gaston Crémieux fut fêté en héros.



Lors du percement de la rue de la République, en 1861, les spéculateurs de toutes sortes avaient fait disparaître des habitations encore occupées par les locataires. Ces derniers ne trouvèrent pas de quoi se loger, car les loyers étaient très élevés, et durent s'exiler vers Menpenti, le Rouet et Endoume. Toute cette situation a révolté Gaston Crémieux. En 1867, les ouvriers de Marseille lui demandèrent de rédiger les cahiers de la Chambre syndicale des peintres en bâtiment. Ce document fut intitulé «Mémoire des ouvriers

de Marseille». En 1868, il participa à la création de l'Association phocéenne pour le développement de l'instruction et de l'éducation des deux sexes avec Bastelica. Il décida de mettre toutes ses connaissances au service des couches laborieuses. Toutes ces actions humaines ne furent jamais mentionnées lors de son procès.

Mais ce qu'il faut noter, c'est la lettre envoyée à la veuve de Gaston Crémieux par l'auteur des «Misérables» : «Un poète rare, un écrivain distingué, un père aimant ses enfants, un mari adorant sa femme, tel était l'homme qui vous a été enlevé. Je m'arrête ici, il y a un procès que l'avenir jugera».

Et c'est cet avenir qui, aujourd'hui, se construit comme il fut tracé par ses braves camarades du printemps de 1871.

Comme l'a souligné avec juste valeur ce grand philosophe et politique qu'était Karl Marx : «Ils sont partis à l'assaut du ciel», espérons de pouvoir continuer cet assaut et qu'un jour le ciel sera conquis.

Discours prononcé par Gilbert Bertolini



Echos de la province

LA COMMUNE
DE PARIS-1871

La Commune sur la route des vacances



Embrun, Hautes-Alpes, aux environs du lac de Serre-Ponçon, une petite place ombragée où trône un ensemble de personnages, un buste d'homme au caractère affirmé avec, à ses pieds, deux fillettes lisant.

C'est ainsi que cette ville a voulu honorer Clovis Hu-

tant Embrun qu'il demande à y être enterré.»

Je veux en savoir plus. Dans la deuxième librairie visitée, j'avise sur un rayon éclatant *Le Temps des Cerises*³ (Editions du Roc).

Je vous adresse donc la biographie de ce «papillon rouge» avec bonheur.

Ne pouvant pas m'investir davantage pour la mémoire de la Commune c'est une petite, petite contribution, mais je vais parfois à la Butte-aux-Cailles et à la ... Fête de l'Huma, je tenais à vous faire part de mon émotion.

Comme promis.
Avec amitié.

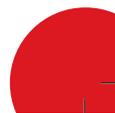
Jacqueline Bouvet-
Néplaz



gues, né dans le Vaucluse, mais adopté par cette ville qu'il a aimée.

Qui était-il ? Je cite le guide Gallimard : «Clovis Hugues, né à Mènerbes (Vaucluse) dans une famille de pauvres meuniers, il quitte le séminaire pour protester contre la victoire des Français et des Pontificaux à Mentana en 1867 sur les Garibaldiens. Jeune journaliste à Marseille, Clovis Hugues participe à la Commune de 1871 et est condamné à quatre ans de prison. Député de gauche à Marseille puis à Paris, il est aussi écrivain, ami de Victor Hugo et de Mistral. Il écrit en français et en provençal et sera majoral¹ du Félibrige². Il aime

1. Majoral : Chacun des cinquante membres du consistoire du Félibrige.
2. Félibrige : Ecole littéraire fondée en 1854 par un groupe d'écrivains (Mistral, Roumanille, Aubanel), qui ont voulu redresser un dialecte provençal en langue d'Oc, le rang de langue littéraire et poétique qu'il avait autrefois. (cf. Larousse 1962).
3. «Le Temps des Cerises», roman plein de tendresse et d'amour de joie de vivre dans cet environnement que Clovis Hugues aime ; on trinque, on chante «Le temps des Cerises», en chœur.
La chanson y est retranscrite en entier...





ie de l'association

Le troisième colloque de l'Association des Amis de Benoît Malon



Le colloque qui s'est tenu les 2 et 3 décembre dernier à Précieux (Loire), à l'initiative des Amis de Benoît Malon sur le thème «Malon, les républicains, le mouvement ouvrier et l'Association Internationale des Travailleurs» a connu, tout comme les deux qui l'ont précédé, un succès populaire plus qu'honorable puisque près de cent vingt personnes au total y ont assisté.

Réparties sur trois demi-journées, les quinze communications ont porté sur les dernières années du Second Empire. La première question abordée fut celle de l'interaction entre le mouvement ouvrier et un « parti républicain » en pleine renaissance, bien implanté dans les villes, même s'il était loin d'avoir retrouvé dans les campagnes son influence de 1849. On a pu mesurer à quel point le contact restait difficile entre la majorité des membres de ce dernier, qui faisaient plus volontiers référence à 1789 qu'à 1793, et un mouvement ouvrier, lui aussi renaissant. Beaucoup de républicains, à l'image du Stéphanois Frédéric Dorian, avaient sincèrement la volonté de promouvoir des réformes sociales, mais ils ne voulaient pas d'une révolution. Les tensions étaient fortes, même si la rupture n'était pas effective.

Au premier rang des organisations ouvrières figurait bien sûr l'A.I.T., dont il fut également beaucoup question. À partir de 1867, la montée des luttes sociales

poussa les Internationaux à explorer de nouveaux horizons théoriques en tournant le dos aux valeurs proudhoniennes pour se rapprocher du collectivisme révolutionnaire, s'engageant toujours plus avant dans une logique d'affrontement social avec le pouvoir impérial.

Sur tous ces aspects, les interventions alternèrent entre approches d'ensemble et enquêtes locales (en particulier autour de l'intéressant exemple stéphanois), apportant d'importants éclairages et montrant qu'il fallait faire la part entre la réalité quantifiable et les effets qu'elle avait pu avoir sur l'opinion publique. C'est ainsi qu'une A.I.T., au départ pauvre en subsides et en militants, put rapidement devenir une véritable force agissante. La question des représentations a de même occupé une place importante dans les débats. La belle figure de Benoît Malon a bien entendu servi de fil conducteur pour revisiter toute cette période, sa trajectoire personnelle de militant de base devenu un personnage emblématique ayant épousé la montée en puissance du mouvement social. Ce colloque a avant tout permis de relancer une réflexion riche et vivante sur

une période qui n'est plus guère étudiée aujourd'hui. Les actes, qui devraient être publiés dans l'année qui vient, constitueront à n'en pas douter une importante contribution à la préhistoire de la Commune.

Claude Lata

**LA BELLE FIGURE
DE BENOÎT MALON
A BIEN ENTENDU SERVI
DE FIL CONDUCTEUR
POUR REVISITER TOUTE
CETTE PÉRIODE,
SA TRAJECTOIRE
PERSONNELLE DE MILITANT
DE BASE DEvenu UN
PERSONNAGE
EMBLÉMATIQUE AYANT
ÉPOUSÉ LA MONTÉE EN
PUISSANCE DU
MOUVEMENT SOCIAL.**



Echos de la province

A COMMUNE
DE PARIS-1871

“ “ Aux Amis de la Commune de Paris-1871

En réponse à l'éditorial du dernier bulletin de l'Association, lançant un appel aux adhérents de province dont je suis, je souhaitais vous faire part de ma motivation pour vous avoir rejoints en septembre dernier.

(...) Il a suffi d'un banal après-midi de printemps, il y a deux ans, où une cousine plus âgée que moi m'a dit : «Ton grand-père, il en a vu, quand il est revenu à pied de Paris avec sa famille et que sa petite sœur est morte sur la route.» Depuis que j'étais petite fille, j'avais connaissance d'un arrière grand-père communal. Mon père nous disant que nous étions d'origine parisienne et que son grand-père avait quitté Paris au moment de la guerre de 1870 avec sa famille. Un jour, il a mentionné que sa grand-mère avait brûlé l'uniforme de la garde nationale dans la cheminée avant le départ. C'est mon frère, plus âgé que moi, qui a réagi : «Mais alors l'arrière grand-père, il était Communal.» Curieusement, mon père n'a plus beaucoup évoqué notre aïeul par la suite, sauf pour nous dire que ce dernier ne manquait pas de cracher sur la statue de Thiers trônant sur la place de la gare de Nancy...

J'ai toujours été très fière de cet arrière-grand-père depuis que j'ai saisi ce qu'a été la Commune de Paris. J'ai eu la chance d'avoir un professeur passionné par le sujet. J'ai même été volontaire pour préparer un exposé en classe...

Depuis deux ans que je m'imprègne de la Commune par la lecture, les films, les chants et que j'apprends la généalogie (...), je cours les mairies, les archives départementales, j'arpente les cimetières..., et je me rends au siège de l'Association des Amis de la Commune de Paris.

Mon but est de retrouver et de faire connaître mon arrière-grand-père dans la petite commune de Lorraine dont il était originaire.

Aux archives j'ai déjà retrouvé sa trace et certaines adresses de la famille entre 1856 et 1870, la dernière se situant rue Tlemcen (anciennement rue de Mogador) dans la XX^e arrondissement de Paris.

(...) Je lance un appel à celles et ceux, parmi vous peut-être, qui s'appelleraient Lardin ou Pernot et qui auraient un(e) ancêtre communal(e). Mon arrière-grand-père s'appelait Jean-Baptiste Lardin, menuisier-ébéniste et marié à Marie-Adeline Pernot. Ils étaient nés respectivement en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges en 1827 et 1834.

Deux frères de mon arrière-grand-père habitaient Paris à cette époque: Dominique Appolinaire et Appolinaire Orqua, nés en 1829 et 1843 dans les Vosges et tous deux menuisiers-ébénistes.

“ “

Régine Lardin-Vaxelaire, 2, rue de la Scierie
68650 Le Bonhomme

La Poste communarde, une carte et son timbre édités par notre Association*

Une carte - et son timbre ! - ont été édités par l'Association à l'occasion de la Fête de l'Humanité.

*Cartes timbrées :

2,50 euros l'unité, 10 euros les 5 .

Frais de port : de 1 à 5 cartes 0,86 euro,

de 6 à 15 cartes 1,30 euro.

Planche de 10 timbres : 15 euros.



E xposition

Regard d'un Parisien sur la Commune



Paris, dévasté et ravagé lors du combat des Communards et des Versaillais, a fait l'objet de nombreuses photographies, souvent prises postérieurement aux événements de cette époque. C'est la raison pour laquelle l'exposition «Regard d'un Parisien sur la Commune» à la librairie de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris peut être considérée comme un heureux cadeau du passé mais, aussi, comme un témoignage nouveau et capital concernant l'histoire de 1871.

En effet, dans les sous-sols de la Bibliothèque dormait un stock d'environ cinq cents plaques photographiques jamais tirées qui furent prises durant la Commune. Jusqu'au jour où l'écrivain et cinéaste, iconographe reconnu de la Commune, Jean Baronnet, les réveilla de ce sommeil et organisa cette présentation, mise à disposition du public du 5 novembre 2006 au 18 février 2007. Nous devons donc le déchiffrement de ces étonnants négatifs aux travaux du précédent et, également, à l'utilisation par ce dernier des technologies issues du numérique. L'exposition, annoncée dans le précédent bulletin, fut un succès incontestable. Mieux que beaucoup de documents déjà connus des historiens et des amateurs, ces oeuvres d'un photographe heureusement inspiré sont des témoignages authentiques du Paris de l'époque. Plus même, ils sont expression de la vie du moment car Hippolyte Blancard, leur auteur, ne négligeait pas d'y inclure les habitants présents sur les lieux, des soldats des deux bords surpris par l'objectif ou des passants à la recherche de je ne sais quelle réponse à leur anxiété du jour. Voire des flâneurs.

En somme cette exposition, spectaculaire, réussite indéniable pour un nouveau regard sur La Commune,

nous a montré des séquences de la vie des Parisiens dans leur environnement et fourni des images où le souci des prises de vue originales ne néglige pas le détail révélateur tel que des affiches ou des enseignes. Et ceci, sans apporter de détails superflus à la vérité du moment.

Grâce aux prises de vue d'Hippolyte Blancard, pharmacien passionné d'images et doué du talent nécessaire, on assiste à l'arrivée d'un nouveau type de témoin de l'histoire : l'homme des reportages documentés qui annonce effectivement le photographe de presse de notre temps.

Au-delà d'une documentation unique et rare qui apporte sans ambiguïté à la recherche de la vérité historique, les amateurs - et notamment les Amis de la Commune - ont donc pu poser un regard neuf sur des lieux et des hommes de l'époque qui ne participe ni d'une déformation des faits ni d'une quelconque mise en scène. Les photographies du pharmacien relèvent d'une information sans manipulation et d'une émotion sans fioriture.

Claude Chanaud



- *Pour les absents lors de cet événement notable ou les retardataires : Vous allez pouvoir retrouver toutes les photos faisant l'objet de cet article. Il vous suffit de commander le livre de Jean Baronnet, édité par Gallimard et vendu par la librairie de notre Association des Amis de la Commune. C'est un livre nécessaire pour l'amateur. Prix : 35 Euros. Le titre est évidemment : «Regard d'un Parisien sur la Commune»*



«HÔTEL OASIS» POUR LOUISE MICHEL*

1905, Marseille, dans une chambre de l'hôtel «Oasis» s'éteint Louise Michel. Cent ans après, douze auteurs célèbrent celle qui proclamait «J'appartiens tout entière à la révolution sociale».

Ils sont poète, romancier, auteur-compositeur, enseignant, autodidacte, comédien ..., ils nous parlent d'une Louise Michel éloignée des clichés habituels et restituent son engagement et son espoir : «A force de gerbes coupées se lèvera le jour où tous auront du pain» (Louise Michel, Mémoires).

Par touches successives, à la manière des impressionnistes, chacun illustre les facettes connues et moins connues de Louise Michel : de la poétesse à la

Communarde combattant sur les barricades, de la défenderesse des droits des Canaques à la pédagogue, et de la condamnée par le Conseil de guerre à la femme que toujours l'espérance anima.

Chaque évocation, chaque illustration nous convainquent de l'actualité de son engagement.

Annie Gayat

*Collectif
Editions la passe du vent
Collection Haute mémoire
Parution janvier 2006
108 pages*

RÉÉDITION DES «LÉGENDES CANAQUES» DE LOUISE MICHEL


Louise Michel a retranscrit, lors de sa déportation en Nouvelle-Calédonie de 1873 à 1880, les parlers et les contes kanaks.

Réjouissez-vous ! Ce document introuvable en librairie vient d'être réédité par les Editions Cartouche, avec une préface de Stéphane Mangin, datée de Kanaga (Paris), du 1^{er} Mai 2006.

Louise Michel avait livré deux versions de ses contes et légendes kanaks.

La première a été publiée en 1875 dans «les petites affiches de la Nouvelle-Calédonie» sous le titre «Légendes et chansons de gestes canaques». Ayant regagné la métropole, via l'Angleterre, elle rédige en 1885 «Légendes et chants de gestes canaques».

C'est cette seconde mouture plus complète qui est reprise par les Editions Cartouche, avec le fameux conte «Le rat et le poulpe» recueilli par son ami Char-

les Malats. La photo de couverture reproduit, non pas le portrait de Louise, mais celui d'un kanak.

Si Louise Michel écrit canaque de la façon la plus usitée jusqu'alors, sachez que maintenant il faut écrire kanak, mot qui reste invariable dans tous les cas, substantif, adjectif, adverbe (décision du gouvernement de Kanaky du 9 janvier 1985)¹.

Michel Pinglaut

*1 Décision citée par Gérard Obérié dans la préface de la précédente édition de «Légendes et chants de gestes canaques» - Editions 1900 (1988).
Nouvelle édition : Louise Michel, «Légendes canaques», Editions Cartouche, 82 boulevard du Port-Royal, 75005 Paris, 2006. 15 euros.*

N

otes de lecture



LA DÉPORTATION DE LOUISE MICHEL. VÉRITÉS ET LÉGENDES*

«La grande citoyenne», «La vierge rouge», «Viro major» (Victor Hugo), «Notre Jeanne d'Arc à nous est un homme de combat ! Cette sœur de charité est aussi un frère d'armes» (Jules Vallès), etc. Et aussi le vocabulaire de ses ennemis, nombreux, «pétroleuse», etc. Et de ceux qui se prétendent ses amis, tel Rochefort qui la compare à un «gong chinois»...

Louise Michel est en tout cas devenue une femme célèbre, à défaut d'être toujours très connue. La période la plus marquante de sa riche existence est sans doute sa longue déportation en Nouvelle-Calédonie. On la connaît mieux après avoir lu l'ouvrage de Joël Dauphiné «La déportation de Louise Michel...». L'auteur est historien,

un des spécialistes de l'histoire de la Grande île. Son travail paraît rigoureux, contient de nombreuses références et documents annexes, tous intéressants. Par exemple on y verra qu'elle n'est pas l'auteur(e) du récit paru en feuilleton, quelques jours seulement après sa mort, in «Vie Populaire» supplément hebdomadaire du «Petit Parisien», intitulé «Souvenirs et aventures de ma vie», largement embelli d'anecdotes mensongères.

Avec ce travail, du mythe, on passe à la vérité historique qui n'est pas moins passionnante...

Michelle Dumail-Bretonneau

Joël Dauphiné, Editions Les Indes galantes

• LOUISE MICHEL A CLERMONT...

En octobre 2006, à Clermont, Oise, la Société archéologique et historique locale a présenté une exposition intitulée «Le donjon de Clermont - 3 siècles de vie 1700-2000». Entre 1826 et 1903 l'austère donjon (aujourd'hui en ruine), est transformé en maison centrale d'arrêt de femmes. Louise Michel y est incarcérée entre juillet 1893 et décembre 1894, transférée à Saint-Lazare, après la condamnation à 6 ans de réclusion et 10 ans de surveillance pour la participation à la manifestation des chômeurs à l'esplanade des Invalides du 9 mars 1883. Une place d'honneur, deux grandes vitrines, lui était réservée à l'exposition. C'est à Clermont qu'elle écrit : «A Clermont devant ma fenêtre fleurissait un grand rosier blanc. Quand la fleur s'ouvre on voit paraître sur sa chair un filet de sang.» En outre, l'exposition donnait des détails sur les très dures conditions pénitentiaires dans les prisons de femmes. Ajoutons que, déjà, en 1848, après les journées de juin, quatorze femmes sont incarcérées à Clermont, condamnées par le Conseil de Guerre. **Thérèse Gournaud**



28



“LES FÊTES DE LA PATIENCE, ARTHUR RIMBAUD DIT PAR HENRI MARTIN”*

Les Fêtes de la Patience, un cadeau à lire et à écouter. Les paroles de Rimbaud dans les voix de Richard Martin et Eric Simon sont une invitation à embarquer dans le sillage d'une aventure: celle de la poésie et celle de la vie cherchée ... La vraie ! Dans ce livredisque, ce sont quinze poèmes aux «rythmes instinctifs», quinze «chansons» du temps de Rimbaud, de celui qu'il a perdu ou dont il a manqué, de celui qu'il a usé et rusé.

Etait-il présent à Paris pendant la Commune ? Peu importe, la Commune est présente dans Rimbaud.

Son adhésion à l'insurrection populaire est une évidence, on retrouve l'influence de la Commune de Paris dans l'œuvre du jeune poète révolutionnaire. Ici, parmi ses chants figure «Bannières de Mai», qui est un hommage à nos morts pour la Commune.

Patrick Cavan

«Collection poésies et chansons à voix haute et nue, volume n°5, Editions Vilo



LES AVENTURES DE MA VIE¹

Paul Lidsky n'est certes pas un inconnu pour les Amis de la Commune. Il est l'auteur d'un ouvrage qui fait autorité dans le domaine historique et littéraire, «Les écrivains contre la Commune». Dans ce livre qui a été l'objet de plusieurs rééditions, Paul Lidsky a fait un inventaire rigoureux et judicieusement commenté des écrivains qui ont vilipendé l'œuvre de la Commune et ses héroïques combattants.

Dans un tout autre registre, notre historien a présenté et annoté «Les aventures de ma vie» d'Henri Rochefort. Il s'est vivement intéressé à un polémiste, aujourd'hui un peu oublié, mais qui a connu une grande célébrité dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Cette nouvelle présentation d'une œuvre très volumineuse a été considérablement allégée pour ne conserver que la partie la plus intéressante et la plus brillante de l'existence de Rochefort, de ses débuts à l'amnistie des Communards.

Cependant, dans l'introduction, qu'il faut absolument lire, Paul Lidsky fait allusion à la seconde partie de la carrière du pamphlétaire et à ses prises de position lors des deux crises qui ont bouleversé les prémices de la III^e République : le boulangisme et l'affaire Dreyfus. Par quelques mesures démagogiques fort habiles, le général Boulanger a su se rendre populaire dans une grande partie de la nation et de l'armée. Autour de sa fringante personnalité s'est constituée une cohorte hétéroclite où se bousculent monarchistes, bonapartistes, radicaux, blanquistes fourvoyés et le fougueux Rochefort.

Les conjurés veulent profiter d'un putsch du général pour renverser un gouvernement discrédité par les scandales et prendre le pouvoir au son des rengaines cocardières.

Les velléités de l'apprenti dictateur font échouer le complot. Pour atteinte à la sûreté de l'Etat, le 14 août 1889, la Haute-Cour condamne, par contumace, les trois dirigeants (Boulanger, le comte Dillon et Roche-

fort) à la déportation en enceinte fortifiée. Prévenus à temps, ils ont pu se réfugier en Angleterre.

Amnistié en 1895, Rochefort retourne à Paris. L'affaire Dreyfus vient d'éclater et l'intrépide journaliste va choisir le mauvais camp. Le 13 janvier 1898, le «J'accuse» de Zola est un énorme succès de vente pour «l'Aurore» tandis que «l'Intran» de Rochefort, résolument antidreyfusard, accuse une très forte baisse de tirage. Cet échec entraîne de grandes difficultés financières pour le journal et le prestige de son directeur est fortement ébranlé.

L'ancien défenseur des Droits de l'Homme, usé et aigri, est devenu un antisémite forcené. Et pourtant il a conservé un fervent souvenir de la Commune¹ et de tous les amis de cette période héroïque ; son attachement pour Louise Michel en est une preuve incontestable. A cause de cette fidélité à un passé qui ne peut s'effacer, Paul Lidsky se veut indulgent et écrit «Les Parisiens se reconnaissent en lui et lui pardonnent ses errements parce qu'il les avait fait rire et rêver pendant le pouvoir».

Est-ce suffisant pour passer l'éponge ?...

Ces quelques réflexions parfois désabusées ne sont pas inutiles avant d'entrer dans le vif du sujet.

Le récit de l'existence mouvementée d'Henri Rochefort est un véritable roman d'aventures conté dans un style incisif et élégant avec des fusées d'humour subtil. Rochefort s'attarde un moment sur les origines nobles de sa famille, il en est d'ailleurs plutôt fier malgré ses convictions républicaines. Ces débuts de journaliste au «Charivari» et au «Figaro» vont le familiariser avec les milieux de la presse et de la politique.

En 1868, il crée «La Lanterne» dont le succès est immédiatement considérable. Ses attaques redoutables contre le Second Empire provoqueront la saisie du journal au onzième numéro. Pour pouvoir continuer la publication, il doit s'exiler à Bruxelles où il est accueilli en mars 1869 par Victor Hugo qui lui témoigne son



N

otes de lecture

amitié et sa générosité. A son retour en France, il fonde «La Marseillaise». Le 10 janvier 1870, l'assassinat d'un de ses rédacteurs, Victor Noir, par le prince Pierre Bonaparte lui fait écrire ces mots vengeurs «J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin!». Six mois de prison à Sainte-Pélagie et 3 000 francs d'amende seront le prix de sa fière insolence. Délivré par le 4 septembre 1870, le polémiste dirige maintenant ses flèches contre l'impérialisme du gouvernement provisoire, dans son journal «Le mot d'ordre». La Commune proclamée, il soutient le gouvernement ouvrier mais dénonce ses erreurs. Le 20 mai 1871, pour éviter des difficultés avec le procureur de la Commune, il préfère s'éloigner de Paris et se dirige vers la frontière. Il est arrêté à Meaux par la police de Thiers mais le commandant prussien de la subdivision veut le faire libérer. Rochefort refuse pour ne pas devoir sa liberté à un ennemi de la France. Emprisonné à Versailles, il est condamné à la déportation en enceinte fortifiée. Il connaîtra l'internement à Fort-Boyard, la citadelle d'Oléron, Saint-Martin de Ré - enfin c'est le départ pour la Nouvelle-Calédonie; pendant ce voyage, du 10 août 1873 au 10 décembre 1873, il est torturé par le mal de mer. C'est au cours de la traversée que va naître son amitié pour Louise Michel et Nathalie Le Mel. Il a beaucoup de sympathie pour les Arabes déportés condamnés pour leur révolte contre la puissance coloniale. Il ne cesse de réclamer leur amnistie.

Sa captivité en Nouvelle-Calédonie est brève ; il s'évade le 20 mars 1874 et débarque en Australie le 27 mars. Après une escale aux îles Fidji et aux îles Sandwich, il parvient en Amérique du Nord où il apporte le démenti à toutes les informations mensongères colportées contre la Commune. Puis c'est l'exil en Angleterre et en Suisse.

Enfin l'amnistie, le 11 juillet 1880, et c'est l'arrivée triomphale de Rochefort à Paris le 12 juillet 1880. La foule des Parisiens lui fait un formidable accueil débordant d'enthousiasme et d'affection. Dans le premier numéro de «l'Intransigeant» du 14 juillet 1880, le grand polémiste exprime toute son émotion après ce retour chaleureux dans sa patrie.

Paul Lidsky a eu parfaitement raison de procéder à la réédition d'un ouvrage quasiment introuvable et qui retrace tout un pan important de notre histoire. Ses notes minutieusement rédigées éclairent la naissance de la III^e République et apportent des éléments nouveaux à la connaissance de personnages oubliés ou mal connus.

Marcel Cerf

1 *Édition présentée et annotée par Paul Lidsky. Le temps retrouvé. Mercure de France, 24,50 euros.*
2 *«Plus on avance dans la vie politique, plus on s'aperçoit que la France n'a eu qu'un gouvernement honnête : celui de la Commune.» Henri Rochefort.*



ANDRÉ GILL. CORRESPONDANCE ET MÉMOIRES D'UN CARICATURISTE*

Ce livre publié aux Editions Champ-Vallon est consacré à André Gill que les Amis de la Commune connaissent bien. En effet, il fut un citoyen très mobilisé par la Commune de Paris, ce qu'illustrent ses nombreux dessins dans la presse de l'époque mais également sa coopération dans l'action révolutionnaire. Certes, cette seconde activité fut plus limitée car la fantaisie

naturelle de l'homme que Jean Richepin décrit comme «le pamphlétaire du crayon» le poussait plus facilement aux expressions spontanées générées par son grand talent qu'à une participation planifiée dans la revendication.

Oubliant que Gill soutint la Commune avec une très grande et très notable efficacité, Jules Vallès le fusti-

gea en écrivant: « Il ne voulut pas prendre parti, il repoussa tous les képis et se contenta de coiffer le bonnet de l'artiste. » C'était bien sévère ! Certes, le jeune André passait volontiers une soirée dans un cabaret à l'instar de ses compagnons. Plaisir de jeunesse. Mais Vallès a jeté le voile d'une manière hâtive sur les activités de cet artiste qui, au-delà de ses qualités de peintre et d'homme de théâtre, fut un citoyen engagé et un charismatique caricaturiste au service de la Révolution de 1871. C'était aussi négliger le fait qu'André Gill fut nommé au Comité révolutionnaire ayant pour but l'organisation de l'enseignement artistique ainsi que la réorganisation des musées. Et qu'il y siégea¹ aux côtés de Courbet, Dalou, Corot, Daumier, Manet et Eugène Pottier.

L'édition et la présentation du présent livre, dues à Bertrand Tillier, permettent donc une approche plus conforme à la réalité. Son autre mérite est de nous présenter une biographie sérieuse du caricaturiste

accompagnée de deux éclairages infiniment révélateurs : les lettres et les mémoires.

Vous y puiserez le plaisir d'une lecture attachante et constaterez qu'au-delà de son influence mobilisatrice, l'artiste a vécu une conscience politique sans ambiguïté. De plus, il a apporté aux journaux, il y a plus de cent trente ans, un nouveau et indéniable souffle. En grande partie, grâce à lui, le sens de la provocation nécessaire aux prises de conscience et l'art de la caricature sont devenus des critères de modernité et de liberté. Annonçant nos actuels «Canard Enchaîné», et «Charlie-Hebdo», nous devons aux iconographes de ce siècle et notamment à André Gill cette audace dans le trait et cette liberté d'expression qui sont les caractéristiques d'une presse démocratique.

Claude Chanaud

*1. Journal officiel du 22 Avril 1871.
Editions Champ Vallon. Présentation Bertrand Tillier.*



ARTHUR RIMBAUD GÉOGRAPHE ?*

Cette question était le thème du colloque qui s'est déroulé le 9 octobre 2004, au siège de la société de géographie, pour le 150^e anniversaire de la naissance du poète «contemporain de la Commune de Paris».

La revue «La Géographie», dans son numéro de janvier 2006, publie l'essentiel des interventions liées à cet événement. Littéraires, historiens, diplomates, géographes et explorateurs, spécialistes et «connaisseurs» de Rimbaud mettent l'éclairage sur un aspect de la personnalité et de l'œuvre de «l'homme aux se-

melles de vent» : son talent géographique.

Rimbaud le vagabond, l'aventurier, se rapproche à un moment de sa vie de la géographie des scientifiques. Il contribue à augmenter le peu de connaissance que l'on a, à l'époque, de la Corne de l'Afrique et inspire la création de Djibouti. Ce «trafiquant d'âmes» à la veille de sa mort rêvait de continuer à explorer et à écrire. Il fut de ceux «dont les regards sont partis pour l'horizon».

Patrick Cavan

**LE BULLETIN NUMÉRO 31 PARAÎTRA FIN
AVRIL 2007. DATE LIMITE DE REMISE
DES ARTICLES 31 MARS 2007**